L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 AVRIL 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR de LIMPT,
PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 11 AVRIL.

ENTRÉES A L'OPERA DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Sherif, à la Bourse des Négociants et des Commerçants, rue Bagatelle, entre Dumaine et Conseil.

[illegible] Grand-Théâtre, ville de Jefferson, rue Condé-Bienville.

[illegible] de Pérot, à six heures du soir, au No 10 [illegible] — Une magnifique bibliothèque, des [illegible] classiques et romantiques, illustrations [illegible] de ménage, tableaux, etc.

[illegible] Roger & Co., à tout mille d'omnes, rue [illegible] Levée—300 lots de marchandises sèches [illegible]

[illegible] King, Turbot, en face de la Bourse, à midi, [illegible] cognac en entrepôt, importé de Bordeaux.

[illegible] D. K. Murphy, à 11 heures, à l'entrepôt No [illegible] Peters, entre St-Louis et Conti — 60 barriques de carbonate de soude.

[illegible] J. Montgomery, à un mille d'omnes, 67 rue [illegible] Vente régulière de meubles.

[illegible] Maurice Barnett, sur la Levée, en face de la Bourse [illegible] rue St-Louis, entre Royale et Chartres — Vente régulière de meubles.

[illegible] Valetch, No 14 rue Natchez—Jambons, [illegible] pour, bœuf, assaisonnés, etc.

[illegible] Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles — Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

[illegible] Jourdan, au No 76 de la rue de la [illegible] — Marchandises sèches, bonneterie, chemisiers, linge fin, articles de toilette, etc.

[illegible] Valetin, sur la Levée, en face de la rue [illegible] Hôpital.

[illegible] Vincent & Co., à 10 heures, au No de la rue [illegible] — Vente continuée, à crédit, par coin, de [illegible] sèches anglaises, importées par [illegible] Graham & Co.

[illegible] Martin & Co., au No 18 de la rue [illegible] Chartres — chaussures, habillements fins de [illegible]

ATTENTION !!

Propriété améliorée à l'encan par le [illegible]

[illegible] appelons l'attention publique sur la vente [illegible] qui aura lieu aujourd'hui, à midi, [illegible] Bourse des Négociants et des Commerçants, rue [illegible] par le ministère du shérif, d'un terrain, [illegible] bâtisses et améliorations qui en [illegible] situées à Zet-Bouligny, paroisse de Jefferson, [illegible] entre celles du Camp et des [illegible]

[illegible] aux annonces.

[illegible] La coque, le machine et les bouilloires du [illegible] Belle et Alice, naufragé, seront vendus [illegible] vendredi prochain.—Voyez l'annonce d'aujourd'hui de M. D. K. Murphy.

[illegible] L'attention du commerce est appelée sur la [illegible] de la vente à crédit par ordre de MM. [illegible] Graham & Co., aujourd'hui à 10 heures du [illegible] rue du Canal No 69, par Vincent & Co. — Pour les détails voyez l'annonce et les catalogues.

ATTENTION !!

Eugène Tessier, commerçant, vendra, à midi, [illegible] à l'étalage, rue Royale, poêlonnes sur les [illegible] Canal. Vente positive.

Faites inspirer vos chemises, Caleçons, etc., au "Pelican Patent Office", enseigne du roi Cuzzy et Portifoin.

GRANDS FURS et sans MELANGE.— [illegible] en tous genres chez J. VILLARRI BIA & Co., Successeurs d'Brown [illegible], 92 rue Vieille-Levée.

THÉATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

[illegible] —Robert-le-Diable.

[illegible] DE MUSIQUE.—Love's Masquerade.

[illegible] MARLES.—Minnie's Luck.

Le Fardeau des Améliorations.

[illegible] est en 1863 que fut inaugurée en grand, [illegible] impulsion de M. James Robb, le système des subventions industrielles par [illegible] de taxe municipale. Le moyen fut [illegible] à l'occasion du chemin de fer Jackson et du chemin de fer des [illegible] dont les compagnies trop pauvres n'auraient rien pu entreprendre sans [illegible] de l'Etat et de la ville. Toute la question fut portée à la Cour suprême qui valida ces actes de la Législature en les déclarant constitutionnels [illegible] Buchanan émettant une opinion [illegible]traire. Eh bien! le juge Buchanan [illegible] raison. Nous regardons aujourd'hui [illegible] taxe industrielle comme un attentat [illegible] droit de propriété et nous avons été [illegible] de la violation de ce droit par [illegible] presque totale des nos subventions [illegible] de nos taxes. Nous n'avons plus [illegible]cependant nous restons chargés [illegible] des intérêts du capital de [illegible] millions, fournis en bonds soit à la [illegible]gnie de Jackson, soit à la compagnie Opelousas, dont la propriété a [illegible] entre les mains de M. McComb et de [illegible] Morgan. Ajoutons à cela pertes celle [illegible] causée la première compagnie [illegible] du fer de Mobile, compagnie [illegible] laissé ni travaux ni un cent de [illegible]

[illegible] précédents devraient nous rendre [illegible]. Il ne paraît pas désormais que [illegible] profité de la leçon, car il s'est [illegible] de projets d'améliorations [illegible] sur des moyens tout aussi odieux. [illegible] nombre de ces projets nous comptons [illegible] travaux à faire pour protéger les banlieues [illegible] de la ville contre les inondations du [illegible] extension à donner au service des [illegible] Works que, dans un moment d'exagération, la ville a achetés d'une compagnie industrielle qui n'emplissait bonnement toutes les conditions d'exploitation [illegible] dans sa charte. Une ordonnance [illegible] sur le premier de ces projets a déjà deux lectures au Conseil des Administrateurs de ville et nous craignons que la séance de ce soir, elle ne soit [illegible]. Quelques membres y sont opposés [illegible] on nous assure que la majorité [illegible] favorable à l'ordonnance parce qu'une autorité, une autorité créatrice, y [illegible] intéressée. Il est donc important de [illegible] sur ce sujet bien que nous ayons [illegible] d'espoir de succès.

[illegible] avons déjà dit que le résultat de [illegible] travaux, que nous annoncons beaucoup [illegible] ne coûtaient rien, était trompeur [illegible] l'exécution en serait fort chère [illegible] entretien très dispendieux. Nous [illegible] fait valoir que chaque bond dû [illegible] payer ces travaux exigera un accroissement de taxe, accroissement qui [illegible] une véritable expropriation, puisque contribuables ne peuvent pas [illegible] payer la taxe actuelle. Il ne faut [illegible] oublier de dire ici que l'accroissement [illegible] sera en proportion et qu'on finira par [illegible] aux accroissements des propriétés [illegible] par eux sur les rôles. On leur [illegible] payez-nous ce lot de terre, payez-[illegible] cette maison au prix porté sur vos [illegible] et ce que cela finisse. — Nous sommes informé que nombre de gens feront [illegible] propositions quand le temps de révision [illegible] sera venu. Il n'y a pas [illegible] cela, ou il faut que l'accroissement [illegible] la taxe ne baisse pas, ou il faut [illegible] la ville achète tout. Il est bien [illegible] que nous ne supposons pas que les [illegible] administrations de la ville soient [illegible] de même correspondante à la [illegible] des taxes économiques par [illegible] publics. Les réductions ont [illegible] souvent et toujours elles ont [illegible] ainsi bien sous le gouvernement [illegible] administrateurs que sous le gouvernement des deux Conseils.

Il n'a donc aucun espoir d'assez côté, [illegible] comment faire face aux taxes spéciales suivantes ou qui suivront bientôt? [illegible] pour les premiers chemins de fer, [illegible] dans ce qu'on appelait la taxe consolidée, taxe de levée, taxe des écoles, taxe [illegible] nouveau pour le [illegible] de ville, taxe pour la [illegible]struction de l'Hôtel du gouvernement, [illegible] pour le chemin de fer de la Louisiane [illegible] en raison de 4 millions à fournir [illegible] d'Etat, taxe pour la construction [illegible] digues sur le lac et pour le creusement [illegible] canaux, taxe pour l'entretien du dé[illegible]lement de l'inondation, et enfin taxe [illegible] pour l'amélioration ou l'extinction des [illegible] dettes. Toutes ces taxes seront des taxes spéciales ou le sont déjà et nous en [illegible] certainement.

Maintenant, nous demandons qui pourra [illegible] payer toutes et contribuer en même [illegible] aux dépenses courantes de la ville, [illegible] contrôlées par des hommes qui [illegible] jamais de réduction!

Quand on envisage la question du dessèchement sous le point de vue pécuniaire, [illegible] forcément à la conclusion que [illegible]treprise est au-dessus des moyens [illegible] qui faut y renoncer du moins pour le [illegible]

[illegible] cependant, si ce qu'on nous rapporte [illegible] vrai, il ne faudrait pas désespérer de l'avenir. Le chef de l'Exécutif après avoir [illegible] sans craindre pour lui aucune [illegible] abonsuire, deux procès à l'auditeur [illegible] Kilkiffe, l'un devant la Cour Fédérale [illegible] Chambres et l'auditeur a son [illegible] le chef de l'Exécutif après avoir [illegible] poussé au nom de l'Etat et par l'intermédiaire du nouvel auditeur M. Grésham, des réclamations de chantage, dénonce encore aujourd'hui des fraudes commises par le président de la Chambre des Représentants et les poursuit devant les tribunaux. Un dernier procès désorientera l'audition de quelques témoins parmi lesquels beaucoup de sénateurs et de représentants de toutes nuances; la corruption sera mise à jour; elle sera prouvée. Or, et la corruption est prouvée pour une résolution, pour plusieurs résolutions, elle pourra aussi être prouvée pour des actes importants, ce qui ferait tomber toutes les lois de monopole, la loi sur les levées, la loi sur les entrepôts, plusieurs lois sur les bayous et les cours d'eau, toutes lois qui assassineraient le trésor de dix Etats tout en ruinant leur agriculture et leur commerce.

Eh bien! ne pourons-nous attendre que cette situation soit nettoyée et débluayée avant de nous livrer à l'entreprise colossale du desséchement de la ville? Nous voudrions, pour notre part, que ce desséchement eût lieu tout de suite. Il y a même vingt ans, trente ans, qu'eût dû être faite la digue dont il est question aujourd'hui; mais nous croyons que le moment de la faire est mal choisi. Comment la payer?

Si des considérations purement pécuniaires n'arrêtent pas le Conseil, qui paraît avoir pris sa détermination à cet égard, qu'il cherche au moins à se créer des ressources entre parti que dans la taxe. Cela est possible. Qu'il mette à ferme le revenu du port, à la condition par les fermiers d'entretenir les quais; qu'il mettè aussi à ferme les waterworks. La ville est incapable de tirer parti de ces ressources, les seules qui nous restent. La ferme des quais et des waterworks pourra suffire au service de l'intérêt des sommes immenses que coûtera l'entreprise du desséchement. Mais il faut que tout cela se passe au grand jour; il faut que les projets de ferme soient annoncés longtemps d'avance, et que les adjudications se fassent aux enchères publiques.

"L'ÉQUITÉ".—Nous avons reçu le premier numéro de l'*Equité*, journal hebdomadaire, rédigé par le docteur Testut. Le bureau de l'*Equité* est rue d'Orléans, No 32; le prix de l'abonnement est de $6 00. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau confrère qui vient grossir les rangs de la presse franco-louisianaise.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le bénéfice de Mme Naddi est un succès éclatant. La salle était respectueusement—c'est le mot.—Tout ce que la Nouvelle-Orléans renferme d'élégance étaît là. Jamais on ne vit spectacle plus féerique, ni mieux fait pour le plaisir des yeux.

Mme Naddi a reçu du public un accueil dont l'enthousiasme et la chaleur ne se peuvent dépeindre. Pluie de fleurs, cadeaux, applaudissements et bravos. Ovation s'a été complète. La charmante bénéficiaire doit être heureuse de se sentir si appréciée, si aimée. De telles soirées comptent dans la carrière des artistes. Mme Naddi n'oubliera pas la représentation d'hier; et nous, le public de cette grande ville, nous en conserverons longtemps le plus aimable souvenir. Mme Naddi a joué d'une façon charmante le rôle d'Urielle, parfaitement secondée, d'ailleurs, par tous les artistes qui ont concouru avec elle à l'interprétation du *Masque du Diable*.

Aujourd'hui, mardi, l'Opéra donne *Robert-le-Diable*.

LA MESSE DE PAQUES A L'EGLISE STE-ANNE.—La maîtrise de l'Eglise Ste-Anne a exécuté, avant-hier, la Messe de Ste-Cécile, de Gounod, avec un ensemble parfait. Le chœur, composé de trente voix, était dirigé par le maestro en personne; et Mlle Cannon, à laquelle la maîtrise de l'Eglise Ste-Anne doit la brillante réputation dont elle jouit, tenait l'orgue d'accompagnement.

Mlle Fairex, la jeune artiste louisianaise qui avait vivement ému le plaisir d'entendre il y a peu de jours à Odd Fellows' Hall, a chanté avec beaucoup d'expression le *Stabat Mater*. L'*Agnus Dei* (solo) a été dit avec non moins de talent par Mme Chas. Wirthaut. Les personnes qui ont assisté à cette belle solennité en garderont le plus agréable souvenir.

Deuxième Page.

On trouvera à la deuxième page les dépêches qui ont paru dans les journaux d'hier, matin et soir.

☞ Avec $6 00, l'on obtient l'Histoire Illustrée du Siége de Paris, chez Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

BAL.—La Loge régulière italienne Il Dante No 174, donnera samedi 15 avril prochain, dans la salle de la Loge de l'Epitole polaire, au coin des rues Remparts et Kerlerec, un grand bal maçonnique pour l'Ascension d'une tombe. On verra plus loin la liste nominale des membres formant les divers comités d'organisation et de réception. Tous ces noms sont autant de garanties d'ordre, de bon goût et de bon ton. La direction, du reste, se réserve le droit de rembourser l'argent à tout porteur de billet qui ne lui conviendrait pas.

☞ Où courez-vous donc ainsi? — Au ROBERT E. LEE pour acheter des chapeaux presque pour rien et faire remettre mon Panama à neuf.

NOUVEAUTÉS DE SAISON.—Nous avertissons les Dames de la Nouvelle-Orléans, que M.M. Lion et Pinsard, rue de Canal, Nos. 151 et 153, viennent de faire le débalage d'un beau fonds de nouveautés de saison, parmi lesquelles nous remarquons des rubans, ceintures, garnitures de robes, dentelles, franges et mainte autres articles très frais, très coquets et fort élégants. Le tout sera vendu à bon marché.

☞ La bénéfique nonchalance par des affections des bronches, des bronchites. On peut éviter cette maladie mortelle par les premiers soins: le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS a la vertu souveraine de prévenir et de guérir les affections pulmonaires. A la moindre toux, au moindre rhume, usez-en de suite. Ce précieux sirop est préparé par la pharmacie Laplace.

☞ Rallies-vous autour du cratère!!! Le Condylave Ætna No 15, S. W. M. se réunira dans sa salle, rue Carondelet, No 3, aujourd'hui, à 2 heures précises de l'après-midi.

ARTICLES DIVERS.—Nous appelons l'attention sur une annonce de MM. Bercier & Reine, rue Vieille-Levée, 66 et 68, qui ont à vendre un grand stock d'articles divers, tels que chandelles, amidon, savon, saindoux, jambons, etc.

☞ Grâce au ROBERT E. LEE, les familles font des épargnes, chapeaux presque gratis coin St-Louis et Royale.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, (*Williston's combed Sea Island Spool Cotton*), qui se vend rue des Magasins, No. 25. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

☞ Faites porter vos *Illustrations* à domicile, en vous abonnant chez Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Le Second District se réveille, c'est prouvé par le vogue croissante de la Chapellerie ROBERT E. LEE, coin Royale et St-Louis.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont faut que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument fort dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 150, à la Nile-Orléans. 3m

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

☞ MM. Roux-Rey & Bech, 20, rue Royale, prennent des abonnements aux différents journaux de modes et à toutes les publications françaises, anglaises et américaines.

☞ C'est frais et coquet ce chapeau: il vient de ROBERT E. LEE.

Nettoyage de Panama sans acide.

☞ $12 00 par an. Tel est le prix de l'*Illustration* chez Roux-Rey & Bech, 20 rue Royale

Le Massacre de la Place Vendôme.

Le mercredi 5, vers dix heures du matin, le comité central a fait afficher la proclamation suivante!

Liberté, Egalité, Fraternité.
COMITÉ CENTRAL.

Citoyens,

Votre légitime colère nous a placé le 18 mars au poste que nous ne devions occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

Vos maîtres, vos députés, répondant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections que nous voulons faire à bref délai.—La réaction soulevée par eux pous déclare la guerre.

Nous devons accepter le défit et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et du vôtre force.

En conséquence les élections sont remises au dimanche prochain 16 mars.

Jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués.

Hôtel-de-ville, 23 mars 1871.

Le comité central de la garde nationale.

Avoine fils.—Ant. Arnaud.—G. Arnold.—Assi. — Assi-Bonnite. — Boult. — Jules Bergeret.—Bedick.—Bournier.—Beton.—Billoray.—Blanchet.—Castioni.—Chouteau.—C. Dupont.—Ferrat. Henri Fortuné.—Fabre.—Fleury.—Fougeret.—G. Goudier.—Gonhier.—J. Guiral.—H. Géresme.—Grollard.—Jossalin.—Fr. Jourde.—Maxime Lisbonne.—Lavalette.—Ch. Lullier.—Maljournak.—Ed. Moreau.—Mortier.—Pradhomme. — Rousseau. — Ranvier.—Varlin.—Viard.

A une heure, une foule nombreuse se pressait place du Nouvel-Opéra, où s'étaient donné rendez-vous les amis de l'ordre. Tout le monde était sans armes; des rubans bleus furent distribués en signe de ralliement. Sur une petite affiche, hissée au bout d'une canne, se lisaient ces mots: "Ligue des amis de l'ordre. Vive l'Assemblée! Vive la République!"

A deux heures, un drapeau tricolore fut apporté par un bataillon de la garde nationale, toujours sans armes. On s'empilla autour de ce drapeau.

Malheureusement la colonne, au lieu de défiler sur les boulevards, voulut la rendre rue de Rivoli, et s'engagea dans la rue de la Paix, pleine, comprimée, nombreuse.

La compagnie dissidente qui gardait cette rue au nom du comité ne fit pas trop de résistance, et les officiers rentrèrent leurs sabres, des soldats remirent leurs baïonnettes au fourreau.

—Nous sommes tous frères! crie la foule; pas de sang, nous venons à vous sans armes!

Cependant, place Vendôme, on bat le rappel, des bataillons se mettent en mouvement. Un moment d'hésitation se produit dans la manifestation; une grande partie s'arrête incertaine, et donne le temps aux dissidents de se ranger en bataille.

Cinq ou six cents personnes seulement se portent en avant; un petit groupe les précède d'une vingtaine de pas. Parmi eux était M. de Pène.

Les gardes de Comité, enhardis par l'hésitation de la foule, croisent la baïonnette, un de leurs sapeinkses brandissant son sabre les excite.

Dix minutes s'écoulent en pourparlers.

—Rentrez chez vous, dans votre arrondissement, nous n'avons pas vous inquiéter, mais laissez-nous libres chez nous, disent les manifestants. *Vive la République! Vive la liberté pour tous!*

M. de Pène parlementaire avec les insurgés, mais il est bientôt reconnu, on se le montre mutuellement.

—L'homme au lorgnon, c'est de Pène, le réactionnaire.

Cependant, un jeune lieutenant de la garde nationale, portant à la boutonnière le ruban blanc, s'indigne de l'inertie de la foule.

—Avances donc! crie-t-il. Conservateurs, serez-vous toujours les mêmes!

Plusieurs groupes se mettent en branle. Pendant ce temps, l'amiral Saisset, tenant un drapeau tricolore, était entouré place de l'Opéra.

—Vive Saisset! crie la foule. Vive l'Assemblée! Vive la République!

—Silence! crie-t-on, laissez parler l'amiral.

M. Saisset prend la parole:

—J'arrive de Versailles. M. Thiers....

A ces mots, un feu de pelotons se fait entendre. Il avait été, dit-on, précédé d'une apparence de sommation.

L'amiral Saisset s'écrie:

—Si vous voulez tuer quelqu'un, tuez-moi!

Plusieurs coups de feu partent encore. C'est alors que le lieutenant Reinhard, du 1er bataillon, de compagnie, se retourne vers l'amiral et le convre de son corps, en lui disant: "Amiral, ne craignez rien; la balle me traversera le corps avant qu'elle ne vous touche." Ce brave lieutenant demeure ainsi quelques instants, tenant un drapeau qui est traversé de deux balles, et ne se retire que sur les instantes prières de ceux qui l'entourent.

La foule fuit en rue de la Paix, par les rues latérales. Mais sur, la tête du tout jours. Un officier est sérieusement blessé d'une mitrailleuse couvre un instant les cris des blessés.

La rue de la Paix était vide, ils s'embusquèrent aux rues voisines.

Au coin de la rue des Capucines, un garde, probablement un tireur renommé, recevait les fusils tous chargés des mains de ses camarades. C'est sans doute celui qui a blessé M. de Pène, qui s'éloignait par la rue des Capucines.

Une vingtaine de personnes sont tombées; la foule s'enfuyait en criant: "Assassins! assassins!" Des coups de fusils ont encore été tirés pendant cinq minutes environ, cherchant à atteindre sans doute les derniers fuyards.

Une personne âgée était à genoux devant un corps étendu sur la chaussée et criait: "Mon fils, mon pauvre fils!"

Un officier de la garde nationale gisait également à terre, mort sans doute.

Dans la rue Neuve-Saint-Augustin gisaient deux cadavres: dans la rue de la Paix, un lignard qui jusqu'au dernier moment avait tenu fièrement le drapeau tricolore, était tombé à côté d'un vieillard qui avait la tête fracassée, et d'une pauvre cantinière.

Les blessés, en fuyant, laissaient dans les rues latérales de nombreuses traces de sang.

Au No. 14 de la rue de la Paix, devant la pharmacie Béral, sur le trottoir, un vieillard à longs cheveux blancs, décoré de la Légion d'honneur, gît dans une immense mare de sang.

La balle qui l'a foudroyé l'a atteint par derrière. Elle a traversé le crâne et est ressortie auprès du menton, laissant les papiers trouvés sur cette malheureuse victime n'est donné aucun renseignem ent sur son identité.

Cinquante pas plus loin, sur le trottoir à gauche, deuxième cadavre.

Sur un espace de vingt-cinq mètres, la chaussée est jonchée, sur les deux côtés, de chapeaux, de képis et de casquettes. Les chapeaux à haute forme sont en plus grand nombre. Beaucoup sont défoncés, qui portent les traces d'un pétinement précipité. Nous remarquons une casquette d'ingénieur des ponts et chaussées et plusieurs képis appartenant à des soldats de la mobile.

Toujours rue de la Paix, en face de la rue Neuve-des-Petits-Champs, quatre cadavres sont étendus non loin des deux pièces de 12 braquées dans la direction du nouvel Opéra.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, encore deux cadavres. Tous ces corps gisent dans des mares de sang, ce qui indique que la mort, pour beaucoup de ces individus, a été instantanée.

Un autre cadavre est porté auprès de nous, sur un brancard, par des gardes nationaux des bataillons réunis place Vendôme.

Nous traversons la ligne des gardes nationaux appartenant aux 20e, 128e, 178e et 215e. On nous dit alors que l'ordre du ministère de la justice, place Vendôme, contient une dizaine de blessés, dont l'un vient d'expirer. Deux chirurgiens appelés en toute hâte, donnent leurs soins aux survivants.

Voilà, dit le Sour, ce que nous avons vu de nos propres yeux, non sans une émotion profonde.

A part peut-être une ou deux exceptions, morts et blessés appartiennent à la bourgeoisie.

C'est le 88me bataillon qui a fait feu. Il était armé de chassepots, et, pour tirer, le premier rang a été obligé de se reculer d'un pas. La foule a été fusillée à bout portant.

Le médecin du bataillon brandissait avec fureur un sabre en guise de lancette.

En revanche, lorsqu'un docteur, portant le brassard des ambulances, s'est présenté pour ramasser les blessés, le commandant du 80e lui a crié: "F.....-nous le camp, on n'a pas besoin de vous."

Quelques instants après la fusillade, M. Lissagaray s'est dirigé vers la place Vendôme, porteur d'un permis du comité.

Cet horrible forfait jette la consternation dans la ville. Un citoyen, décoré de la Légion d'honneur, qui a reçu le drapeau des mains du général Saisset, parcourt les boulevards, précédé d'un officier de la garde nationale et d'un capitaine des éclaireurs Franchetti. Les cris: "Aux armes! aux armes!" retentissent de toutes parts, et un grand nombre de gardes nationaux vont se réunir place de la Bourse.

Partout, les cafés et les boutiques se ferment, des groupes se forment. L'indignation est générale.

Une seconde manifestation parcourt les boulevards.

A la hauteur de la rue Drouot, et sans aucune provocation, un projectile de fort calibre, lancé par une arme *d'égout* probablement *détonation*, vient frapper verticalement la garde Lecoy, du 116e bataillon, traversant la visière du kepi, écorchant la lèvre supérieure, et décoiffant la jambe droite.

Plusieurs des victimes n'ont pu être secourues immédiatement, les hommes de la place Vendôme empêchant même les ambulanciers de les venir relever.

Une personne qui s'était aventurée dans la rue de la Paix, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs, pour secourir un blessé, est tombée frappée d'une balle.

Un deux hommes s'approcha en se disant: "Je viens vous porter à l'ambulance."

Parmi les victimes de la fusillade de la rue de la Paix, il faut citer M. Paul Odolin, lieutenant en droit, lieutenant dans le 18e bataillon de la garde mobile, frappé mortellement en pleine poitrine.

Parmi les victimes de Montmartre, M. Clément Collin.

Tiby, officier de la Légion d'honneur, demeurant rue Louis-le-Grand, 1.

Gay, 20 Rue-Tunnel, Amérinois, âgé de 17 ans, sergent.

M. le baron Eph. Bande, inspecteur des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur.

Beaucoup, chefs-major de marine et ex-commandant du 88e bataillon de la garde nationale.

Lemaire, rue de Trévise, fracture du crâne.

Un jeunesse de 18e de marche.

M. Bellenger, propriétaire du café de la Porte-Saint-Martin.

Parmi les blessés on compte M. Henry de Pène, que les assassins s'étaient dégagé avec la plaque de la légion d'honneur, qui avait été "au nom de la loi." — Rassurons.

Le général avait demandé au nom de quelle autorité on agissait, il lui fut répondu: "Au nom du comité de la garde nationale." Je tâte le général Chanzy, mandé par les gardes nationaux, le me prend en bas de mon wagon et je le prie de me permettre d'avoir l'honneur de l'accompagner. Il répète. Je lui dis: "Pourquoi vous voulez-vous me tuer? Je ne suis pas un ennemi." M. Dubesain a été frappé d'une balle à la région du cœur.

M. Barle, lieutenant de la garde nationale, a reçu une balle dans le ventre.

Parmi les blessés, on cite encore deux soldats de la Seine et un habitant de la rue Martel.

M. Miet, cainier, rue Neuve-Bossuet, a succombé à ses blessures.

Vers 5 1/2 ; M. Pin a parlé de M. Raphael Félix. Le directeur de la Porte-Saint-Martin est sain et sauf.

Il en est de même pour M. Georges Cadoudal.

M. Girard, constructeur de chemins de fer, est dans ce qu'on appelle faillit être tué. M. Girard a été blessé à la jambe, ainsi que M. Marion, le grand papetier de la Cité Bergère.

Baudry, libraire, 18, rue Bonaparte, compte parmi les blessés; son fils est resté entre les mains des insurgés.

M. Ernest Brière, qui avait échappé à tous les dangers du siége de Paris, où il a vaillamment fait le de sa personne en qualité de garde mobile, a été blessé à la figure.

Parmi les cadavres portés à la Morgue, on a reconnu le corps d'un des employés de l'administration du dénéficier extérieur.

ASSEMBLEE NATIONALE.

(*Séance du 20 mars.*)

PRÉSIDENCE DE J. GREVY.

Dès midi, l'affluence est grande aux environs de la cour du Manège. Le bruit s'est répandu que, vu la gravité des circonstances, la séance qu'avait indiquée à une heure. Allons donc! Où la tradition! M. Grévy monte au fauteuil à deux heures, tout comme son prédécesseur, M. Schneider. Le tambour dépendant,—ces messieurs auront probablement mis la languette au vent. A deux heures et demie, un premier coup de sonnette rappelle la Chambre au sentiment des convenances; les députés quittent encore leurs chapeaux sur la séance, dégagent et découvrir. A deux heures trois quarts, le président peut enfin obtenir le silence et prendre la parole.

L'honorable M. Grévy s'élève contre les auteurs d'une tentative qui, dit-il, n'a, dit-il, aucun quitté quelque chose qu'on ne peut aboutir qu'à livrer la France à l'étranger. Le droit, ajoute-t-il, est représenté par l'Assemblée nationale, et elle saura le faire triompher.

M. de Lasteyrie monte ensuite à la tribune, et développe en quelques mots une proposition tendant à la nomination par le bureau nommé par l'ensemble de quinze membres, chargé de l'entendre avec le gouvernement "sur les mesures à prendre." Ce n'est pas un vote de défiance qu'il demande à ses collègues, mais ce n'est pas non plus un vote d'approbation. Le gouvernement est resté sous silence: de ses actes, il ne connaît rien. Il est pour question. M. de Lasteyrie pense, et M. Picard ne le contredit pas, que le cabinet ne veut pas faire d'état-major. Voilà. Et tout. En même temps qu'il répond à M. de Lasteyrie, M. le ministre de l'intérieur de Gu Dufaure, le président prend un pavé et lui sur l'établissement du siége dans le département de Seine-et-Oise, et demande l'urgence.

La Chambre vote l'urgence et se retire dans ses bureaux:

1o Pour nommer la commission des quinze membres;

2o Pour examiner le projet de loi du gouvernement.

Elle se sort trois heures après.

A la reprise de la séance, M. Clémenceau monte à la tribune et dépose deux projets de loi:

L'un sur le recrutement des officiers et sous-officiers de la garde nationale;

L'autre sur les élections municipales à Paris.

Le premier est renvoyé à la commission d'initiative; le second soulève un débat orageux entre la minorité de l'Intérieur, qui ne croit pas à la possibilité de faire des élections municipales à Paris en ce moment, et l'honorable M. Tirard, qui déclare que c'est le seul moyen d'en finir avec l'émeute. M. Tirard parle avec chaleur, avec une conviction profonde; il reproche une solidarité avec les membres du Comité de la garde nationale, et déclare hautement qu'il ne reconnaît pas le pouvoir légal. L'Assemblée, à laquelle il a l'honneur d'appartenir. Comme maire, il s'oppose aux élections de mercredi par tous les moyens en son pouvoir. Il ne veut pas, dit-il, qu'on ait à se plaindre de lui. Le gouvernement n'a pas eu de son côté aucune intention provocatoire; mais enfin les faits sont là: le gouvernement a abandonné Paris. Il n'y a plus à Paris qu'une autorité légale: celle des maires. Cette autorité, on la doit prendre tout entière à la surrection, a besoin de se retremper dans le suffrage universel. Alors seulement elle pourra grouper autour d'elle les honnêtes gens de tous les partis.

Ce discours, prononcé avec un grand accent de sincérité, émeut vivement l'Assemblée, qui vote l'urgence sans que le gouvernement s'y soit opposé.

M. Hilliere demande à M. Tirard: il vient avec un projet de loi sur la prorogation des échéances. La Chambre, au moment contraire, se rend aux excellentes raisons qu'il invoque, aux projets d'amnistie du Médon de M. le ministre des finances. Comme M. Tirard, il repousse toute idée de lenteur, et se prononce pour le Comité de la garde nationale, et flétrit les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Vote vivement applaudi de M. Lefèvre Pontalis sur l'établissement de l'état de siége dans le département de Seine-et-Oise. M. Lefèvre, la parole est à M. Louis Blanc.

L'honorable député fait appel à la conciliation. "Ce n'est pas par la force qu'on triomphera de l'insurrection, c'est par la modération. Le gouvernement a voulu se servir de la force, et l'armée qu'il avait confiée aux mains a bâché de violer le drapeau tricolore. La déclaration d'état de siége sera considérée par la population parisienne comme un défi. Le 18 mars, on a trouvé sur ce défi, papiers trouvés sur cette malheureuse victime n'est donné aucun renseignem ent sur son identité.

Cinquante pas plus loin, sur le trottoir à gauche, deuxième cadavre.

Sur un espace de vingt-cinq mètres, la chaussée est jonchée, sur les deux côtés, de chapeaux, de képis et de casquettes. Les chapeaux à haute forme sont en plus grand nombre. Beaucoup sont défoncés, qui portent les traces d'un pétinement précipité. Nous remarquons une casquette d'ingénieur des ponts et chaussées et plusieurs képis appartenant à des soldats de la mobile.

Toujours rue de la Paix, en face de la rue Neuve-des-Petits-Champs, quatre cadavres sont étendus non loin des deux pièces de 12 braquées dans la direction du nouvel Opéra.

Rue Neuve-des-Petits-Champs, encore deux cadavres. Tous ces corps gisent dans des mares de sang, ce qui indique que la mort, pour beaucoup de ces individus, a été instantanée.

Un autre cadavre est porté auprès de nous, sur un brancard, par des gardes nationaux des bataillons réunis place Vendôme.

Nous traversons la ligne des gardes nationaux appartenant aux 20e, 128e, 178e et 215e. On nous dit alors que l'ordre du ministère de la justice, place Vendôme, contient une dizaine de blessés, dont l'un vient d'expirer. Deux chirurgiens appelés en toute hâte, donnent leurs soins aux survivants.

Voilà, dit le Sour, ce que nous avons vu de nos propres yeux, non sans une émotion profonde.

A part peut-être une ou deux exceptions, morts et blessés appartiennent à la bourgeoisie.

C'est le 88me bataillon qui a fait feu. Il était armé de chassepots, et, pour tirer, le premier rang a été obligé de se reculer d'un pas. La foule a été fusillée à bout portant.

Le médecin du bataillon brandissait avec fureur un sabre en guise de lancette.

En revanche, lorsqu'un docteur, portant le brassard des ambulances, s'est présenté pour ramasser les blessés, le commandant du 80e lui a crié: "F.....-nous le camp, on n'a pas besoin de vous."

Quelques instants après la fusillade, M. Lissagaray s'est dirigé vers la place Vendôme, porteur d'un permis du comité.

Cet horrible forfait jette la consternation dans la ville. Un citoyen, décoré de la Légion d'honneur, qui a reçu le drapeau des mains du général Saisset, parcourt les boulevards, précédé d'un officier de la garde nationale et d'un capitaine des éclaireurs Franchetti. Les cris: "Aux armes! aux armes!" retentissent de toutes parts, et un grand nombre de gardes nationaux vont se réunir place de la Bourse.

Partout, les cafés et les boutiques se ferment, des groupes se forment. L'indignation est générale.

Une seconde manifestation parcourt les boulevards.

A la hauteur de la rue Drouot, et sans aucune provocation, un projectile de fort calibre, lancé par une arme *d'égout* probablement *détonation*, vient frapper verticalement la garde Lecoy, du 116e bataillon, traversant la visière du kepi, écorchant la lèvre supérieure, et décoiffant la jambe droite.

Plusieurs des victimes n'ont pu être secourues immédiatement, les hommes de la place Vendôme empêchant même les ambulanciers de les venir relever.

Une personne qui s'était aventurée dans la rue de la Paix, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs, pour secourir un blessé, est tombée frappée d'une balle.

Un deux hommes s'approcha en se disant: "Je viens vous porter à l'ambulance."

Parmi les victimes de la fusillade de la rue de la Paix, il faut citer M. Paul Odolin, lieutenant en droit, lieutenant dans le 18e bataillon de la garde mobile, frappé mortellement en pleine poitrine.

Parmi les victimes de Montmartre, M. Clément Collin.

Tiby, officier de la Légion d'honneur, demeurant rue Louis-le-Grand, 1.

Gay, 20 Rue-Tunnel, Amérinois, âgé de 17 ans, sergent.

M. le baron E